

COMMUNIQUÉ

LES ÉLUS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE ADOPTENT UNE DES PREMIÈRES POLITIQUES JEUNESSE INTERMUNICIPALES AU QUÉBEC

Rimouski, le 10 septembre 2020- Réunis en assemblée du conseil, hier soir, les élus des neuf municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette ont adopté l'une des premières politiques jeunesse intermunicipales au Québec. Chacune des neuf municipalités est maintenant invitée à l'adopter au plan local et à produire un plan d'action pour leur territoire respectif.

L'adoption de cette résolution représente une suite concrète à la signature de la Déclaration d'engagement envers la jeunesse, signée par l'ensemble des maires de la MRC de Rimouski-Neigette, le mois dernier.

« Dans le souhait de bâtir une communauté à l'image de ses citoyens et citoyennes, les municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette veulent se positionner comme étant un milieu de vie plaçant les jeunes au cœur de ses priorités. Avec un environnement dynamique et attrayant, les municipalités donneront à cette génération l'occasion d'agir et d'être partie prenante des décisions », affirme le préfet, M. Francis St-Pierre.

La Politique jeunesse intermunicipale de la MRC de Rimouski-Neigette est parmi les premières à être réalisées au Québec. Elle se distingue par l'approche concertée mise de l'avant tout au long de la démarche. En effet, cette politique est issue d'une consultation menée en 2019, notamment par un questionnaire répondu par 1026 jeunes de 13 à 30 ans grâce au travail, entre autres, du Service à la vie communautaire de la Ville de Rimouski.

Profiter d'un solde migratoire positif

Pour le préfet, l'importance de cette politique prend tout son sens du fait que, au Bas-Saint-Laurent, où le vieillissement de la population est fort, la MRC de Rimouski-Neigette est la seule MRC à avoir un solde migratoire positif et en hausse, c'est-à-dire que plus de jeunes arrivent dans la MRC qu'il n'en quitte.

Cette politique inclut quatre cibles générales et qui devront être bonifiées dans chacune des municipalités, de manière à refléter la « couleur locale ». Ces quatre cibles sont :

- 1- Un milieu de vie dynamique et des infrastructures accessibles pour les jeunes;
- 2- Des jeunes écoutés et informés;
- 3- Des jeunes soucieux de leur environnement;
- 4- Une jeunesse autonome qui développe son pouvoir d'agir.

« Chacune des cibles est interdépendante et permet de mettre en place des actions en continuité dans un objectif commun : améliorer la qualité de vie des jeunes du territoire. Avec une portée intermunicipale, l'objectif de la politique est de décupler le potentiel et le déploiement des actions en tirant profit des forces, savoirs et ressources complémentaires de chacune. », note le préfet St-Pierre.

Un comité de suivi

Un comité de suivi de la politique jeunesse a été mis sur pied et est formé de deux représentants jeunesse, d'un élu, d'un représentant de COSMOSS Rimouski-Neigette et d'une représentante de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS). Ce comité est appuyé par la conseillère en développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette et une coordonnatrice à la vie communautaire de la Ville de Rimouski. Ce comité se rencontrera trois fois par année pour suivre l'avancement des plans d'action et pour voir à leur actualisation.

Les prochaines étapes sont donc :

- Adoption de la politique par chacune des neuf municipalités.
- Adoption et réalisation d'un plan d'action local.
- Création éventuelle d'un Comité jeunesse intermunicipal de la MRC.
- Travaux continus du comité de suivi.

« Cette politique, réalisée en étroite collaboration avec le Service à la vie communautaire de la Ville de Rimouski et étant rendue possible grâce à la participation financière du Secrétariat à la Jeunesse, constitue donc un premier engagement pour la rétention des jeunes dans la région ainsi que la démonstration de la volonté commune des municipalités à rapprocher les jeunes de leurs décisions. Elle propose des orientations qui mèneront à des actions concrètes pour les jeunes, et ce, dans une perspective à court, moyen et long terme », termine Francis St-Pierre.

-30-

SOURCE : Robert Pelletier
Conseiller en communication
418-724-5154 poste 225
418-739-5833 (cellulaire)
communications@mrc-rn.ca